

Un Conseil de sécurité unanime veut renforcer la protection de l'éducation

Une résolution sur la protection de l'éducation dans les zones de conflit, initiée et négociée par le Niger et la Norvège, a été adoptée par le Conseil de sécurité de l'ONU.

« L'adoption à l'unanimité par le Conseil de sécurité de l'ONU d'une résolution sur la protection de l'éducation lors des conflits constitue un pas en avant important. Tous les enfants et les jeunes ont le même droit à l'éducation, y compris en temps de guerre. Pour pouvoir reconstruire une société au lendemain d'un conflit, il est primordial de garantir le droit à l'éducation en cours de conflit afin d'éviter d'engendrer des 'générations sacrifiées' », a déclaré la ministre norvégienne des Affaires étrangères Anniken Huitfeldt.

Il s'agit là de la première résolution spécifique adoptée par le Conseil de sécurité sur la protection de l'éducation et des établissements d'enseignement dans les zones de conflits.

« Par cette décision, le Conseil de sécurité indique clairement qu'un accès sûr à l'éducation a un impact sur la paix et la sécurité internationales. Il est maintenant primordial que les pays membres de l'ONU et les parties aux conflits respectent cette résolution », a déclaré la ministre des Affaires étrangères.

Ce sont 98 pays membres de l'ONU qui ont parrainé la résolution, ce qui contribue à souligner le large soutien international en faveur d'une protection renforcée de l'éducation.

Les attaques contre des écoles représentent l'une des six violations au droit international que le Conseil de sécurité a définies comme des violations particulièrement graves contre des enfants. L'Assemblée générale de l'ONU a déjà adopté une résolution sur le droit à l'éducation en temps de crise et de conflit. Le Conseil de sécurité a, par le passé, adopté des résolutions thématiques incluant, entre autres, l'accès à l'éducation dans les zones de conflit. Avec cette large résolution adoptée par un Conseil de sécurité unanime, cette cause franchit une nouvelle étape importante et devient plus prioritaire sur l'agenda international, du fait que le Conseil de sécurité appelle, entre autres, les parties au conflit à permettre un accès sûr à l'éducation, conformément à leurs obligations en vertu du droit international. La résolution souligne en particulier la situation souvent exposée des filles et des femmes. En outre, le Conseil de sécurité demande aux pays membres de l'ONU de prendre des mesures concrètes pour éviter les attaques contre les écoles et l'utilisation militaire de celles-ci, qui peuvent mettre en danger les enfants, les étudiants et les enseignants et les priver d'opportunités éducatives.

« En contribuant à rendre les écoles et les universités plus sûres pour les enfants et les jeunes d'aujourd'hui, nous protégeons à la fois l'avenir de nos enfants et celui de nos sociétés », a affirmé Anniken Huitfeldt.

Les attaques contre les établissements d'enseignement et le fait que des enfants et des jeunes soient privés d'un accès à l'éducation dans les situations de conflit ont des conséquences importantes. Depuis 2009, des attaques sur des écoles et des universités ont été rapportées dans plus de 93 pays. Entre 2015 et 2019, plus de

11 000 attaques ont été signalées dans au moins 93 pays. Des écoles et des universités ont été bombardées et brûlées et plus de 22 000 étudiants et enseignants ont été blessés, tués, enlevés ou arrêtés de manière arbitraire.

La Norvège compte parmi les pays qui investissent beaucoup dans la sécurisation des offres d'éducation pour les réfugiés et les autres personnes frappées par une crise. Nous nous sommes également engagés à renforcer la protection de l'éducation contre toute attaque et utilisation militaire afin d'assurer un accès sûr à l'éducation, notamment en dirigeant les travaux consacrés à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles. La déclaration avait été lancée en 2015 à Oslo par 37 pays. Aujourd'hui, 112 pays ont adhéré à cette déclaration.